

Établissement Public Foncier de Poitou-Charentes

Conseil d'administration

Séance du lundi 2 février 2009

Projet de délibération n° 2009-01

**Fixation du montant de la Taxe Spéciale d'Équipement
et demande de versement par douzième**

Le conseil d'administration de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes,

Vu le code général des impôts et particulièrement son article 1607 ter,

Vu le décret n°2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'établissement public foncier (EPF) de Poitou-Charentes, notamment son article 10 - 2°,

Sur proposition du directeur général,

DECIDE :

- 1°) de fixer le montant de la taxe spéciale d'équipement pour 2009 à *10 n E;*
- 2°) de demander le versement de cette taxe par douzième ;
- 3°) de demander au directeur général de notifier ces éléments aux services fiscaux.

Le Président du conseil d'administration

Transmis pour approbation

à Monsieur le Préfet de Région

Poitiers, le

05 FEV. 2009

Le Préfet,

Bernard TOMASINI

